



**PRÉFET  
DE L'AVEYRON**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT  
ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE**

**Direction de la coordination des politiques  
publiques et de l'appui territorial**

Arrêté n° *12-2021-10-19-00002* du **19 OCT. 2021**

Objet : levée de mise en demeure concernant la société SAS PROMASH sur la commune de Sainte Radegonde

---

**LA PRÉFÈTE DE L'AVEYRON**  
Chevalier de la Légion d'honneur

**VU** le code de l'environnement ;

**VU** le code de justice administrative ;

**VU** l'arrêté préfectoral n°2014-217-003 du 5 août 2014 autorisant la société Melila à exploiter pour des activités de production, de stockage et de négoce de semences céréalières et d'aliment pour le bétail sur la commune de sainte Radegonde,

**VU** la preuve de dépôt n° 201700315 relative à la déclaration du changement d'exploitant pour les activités autorisées par l'arrêté préfectoral d'autorisation n°2014-217-003 du 5 août 2014 et précédemment exercées par la SAS Melila, au profit de la SAS Promash, à compter du 29 juin 2017,

**VU** l'arrêté préfectoral de mise en demeure n°2018-08-08-001 du 8 août 2018 prolongé par l'APMD n° 2019-11-07-008 du 7 novembre 2019 mettant en demeure la SAS Promash de respecter les dispositions des articles 4.3.4 ; 7.2.5 ; 7.3.4 ; 7.4.1 et 8.3.6 de l'arrêté susvisé ;

**VU** le rapport de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Occitanie du 12 août 2021 ;

**Considérant** que le résultat de la visite ne relève aucun fait non conforme, aux exigences de l'arrêté de mise en demeure susvisé ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture de l'Aveyron.

**- A R R E T E -**

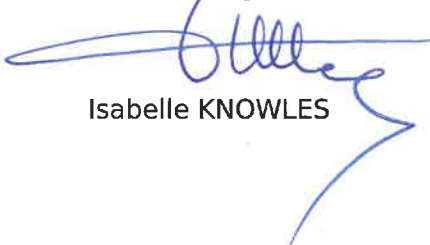
**Article 1er :**

La mise en demeure notifiée à SAS Promash par arrêté préfectoral n° 2018-08-08-001 du 8 août 2018 est levée.

**Article 2 :**

La secrétaire générale de la préfecture de l'Aveyron, le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement Occitanie, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Aveyron et notifié à SAS Promash. Une copie sera adressée au maire de Sainte Radegonde.

Pour la préfète et par délégation  
La secrétaire générale



Isabelle KNOWLES